

Avis de l'Etablissement sur la poursuite du dispositif PCE (plateau collaboratif d'échange) du plan Loire

Lors de la réunion du Bureau de l'Etablissement du 18 mai dernier, une présentation a été faite sur l' « Etat des réflexions sur la poursuite du dispositif PCE (plateau collaboratif d'échange) du plan Loire ».

Le Bureau avait ainsi été informé de l'avancement de la prestation d' « Assistance technique pour la poursuite du dispositif plateau collaboratif du plan Loire, période 2016-2020 », lancée par l'Etablissement. On trouvera ci-après les extraits correspondants de la note présentée à cette occasion.

Les objectifs de cette prestation sont de définir :

- *les modalités d'archivage des données et informations actuellement en ligne,*
- *les enjeux, besoins et motivations des utilisateurs vis-à-vis d'un (nouveau) dispositif collaboratif (y compris l'identification des potentiels utilisateurs et contributeurs),*
- *un diagnostic technique du dispositif actuellement utilisé.*

Cette prestation est constituée de deux parties : une phase de caractérisation des besoins et une phase de rédaction d'un ou plusieurs cahier(s) des charge(s) en vue d'une poursuite ou non du dispositif, selon les conclusions de la première phase.

La phase de caractérisation des besoins est achevée, et les besoins exprimés qui en ressortent sont les suivants :

PERIMETRE CIBLE	<i>Un dispositif numérique adressant l'ensemble des cibles du plan Loire IV mais avec des degrés d'interactions alignés sur les objectifs</i>
INFORMATION & COMMUNICATION	<i>Un portail d'information et de communication sur le plan Loire IV et un support essentiel pour la communication transversale des différents acteurs.</i>
STOCKAGE ET ACCES	<i>Un portail d'accès public aux documents et données du plan Loire IV privilégiant un stockage déporté sur chacun des autres dispositifs existants et offrant une possibilité de stockage en complément</i>
ARCHIVAGE	<i>Un portail capitalisant et présentant les éléments de la mémoire des plans Loire</i>
COLLABORATION	<i>Un dispositif proposant des fonctionnalités simples de collaboration activables si nécessaires selon l'évolution des besoins.</i>
ANIMATION	<i>Un dispositif permettant autonomie et responsabilisation des différents acteurs dans la diffusion et la gestion des connaissances et s'appuyant sur des compétences d'animation spécifiques pour assurer la cohérence et la transversalité</i>

Si ces besoins sont identiques à ceux de l'actuel PCE pour le volet information et communication, ils sont en revanche en retrait pour les volets collaboration (en lien notamment avec l'utilisation d'un dispositif spécifique de la Région Centre-Val de Loire pour la gouvernance du plan Loire) et stockage et accès.

La phase de caractérisation des besoins devant aboutir à un choix de fermeture ou de poursuite du dispositif, deux scénarios ont été étudiés, estimés financièrement (dans la limite de l'enveloppe fixée par le comité stratégique du plan Loire IV) et présentés par le prestataire au comité de pilotage réuni le 21 avril 2016 (présentation détaillée en annexe) :

- un scénario de fermeture du dispositif (scénario A), avec archivage et restitution des contenus actuels à leurs auteurs/propriétaires lorsque ceux-ci sont identifiables. Cette fermeture peut s'accompagner ou non (respectivement, scénario A2 et A1) d'un site « mémoire » permettant une redirection des visiteurs vers les contenus rapatriés sur les sites des partenaires, lorsque ceux-ci en ont les moyens ;
- un scénario de renouvellement/modernisation du dispositif (scénario B) reposant sur un socle technique (un CMS), dans la continuité ou non de celui utilisé actuellement (respectivement B1 et B2), permettant aux différentes parties prenantes un maximum d'autonomie pour son alimentation.

De nombreux scénarios intermédiaires sont envisageables, en fonction des niveaux auxquels seront placés les curseurs, en termes d'ambition et de moyens notamment.

Les montants estimés pour ces scénarios varient de 141 000 € TTC pour une fermeture simple, à 551 500 € TTC pour un renouvellement avec changement du socle technique. Ces montants incluent la période 2015-2016 dont les montants sont connus et engagés (environ 140 000 € TTC).

Il a été indiqué que le comité stratégique du plan Loire IV (Etat, Agence de l'eau et Régions du bassin) se prononcerait sur le choix d'un scénario le 9 mai 2016.

En l'absence de décision consensuelle du comité stratégique du plan Loire IV (Etat, Agence de l'eau et Régions du bassin) quant au choix d'un scénario, à raison également des difficultés prévisibles de mise en œuvre de ce projet collaboratif dès lors que ferait défaut une volonté et une implication partagées d'acteurs plus particulièrement concernés, force est de considérer que les conditions pour la poursuite du dispositif et l'atteinte de résultats hypothétiques ne sont pas réunies. Il est donc proposé au Bureau de retenir le scénario d'une fermeture du dispositif PCE (scénario A).

Comme prévu dans le cahier des charges de la prestation d'assistance technique dans ce cas, « Le prestataire aura pour mission de rédiger pour la maîtrise d'ouvrage, le cahier des charges pour l'archivage du contenu et la fermeture du dispositif actuel. »

Il est proposé au Bureau de préciser également, dans le prolongement de ce qui avait été indiqué lors de la réunion du 18 mai 2016, « de prévoir la restitution des contenus issus des actions menées par l'Etablissement, ainsi que l'accompagnement nécessaire à leur mise à disposition via le site Internet www.eptb-loire.fr le cas échéant. Cela permettrait de continuer à faire vivre les informations, résultats, expériences correspondantes, et de limiter les pertes par rapport à l'investissement consenti par l'Etablissement dans les actions en question et dans le dispositif PCE. »

Il est proposé au Bureau d'approuver la délibération correspondante.